



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Compte d'affectation spéciale  
Mission ministérielle

**Développement  
agricole et rural**



**2023**



## Note explicative

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2023 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2023 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2023 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Développement agricole et rural</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	12
Récapitulation des crédits et des emplois	13
<b>PROGRAMME 775 : Développement et transfert en agriculture</b>	<b>15</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	18
1 – <i>Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences</i>	18
Présentation des crédits	20
Justification au premier euro	23
<i>Éléments transversaux au programme</i>	23
<i>Justification par action</i>	26
01 – Développement et transfert	26
02 – Fonction support	27
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	29
<b>PROGRAMME 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>	<b>31</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	32
Objectifs et indicateurs de performance	35
1 – <i>Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale</i>	35
Présentation des crédits	38
Justification au premier euro	41
<i>Éléments transversaux au programme</i>	41
<i>Justification par action</i>	44
01 – Recherche appliquée et innovation	44
02 – Fonction support	46
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	48



MISSION  
**Développement agricole et rural**

---

## Présentation du compte

### TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 52.

### OBJET

Ce compte d'affectation spéciale retrace :

- en recettes : une fraction, égale à 100 %, du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles prévue à l'article 302 bis MB du code général des impôts ;
- en dépenses : les opérations relatives au développement agricole et rural.



## Bilan de la programmation pluriannuelle

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Développement agricole et rural » (DAR) a pour objectif de favoriser et d'accompagner la transformation des systèmes agricoles ainsi que les transitions indispensables des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Il s'agit de renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience de l'agriculture aux aléas économiques, au changement climatique et aux risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et en énergie, capables de stocker les gaz à effet de serre et favorables à la protection de la biodiversité.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), dont le cadre stratégique a été renouvelé en 2021 (circulaire CAB/C2021-561). Le précédent programme, le PNDAR 2014-2020 – prolongé en 2021 – visait à soutenir l'orientation de l'agriculture française vers la triple performance économique, environnementale et sociale, en développant des systèmes agroécologiques qui replacent l'agronomie et l'écologie au cœur des systèmes de production.

Le PNDAR 2022-2027 doit permettre d'intensifier et massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et environnementale. Il doit conforter ces avancées en visant la diffusion plus large des connaissances et des méthodes en agroécologie, la conception d'innovations de rupture et l'adoption massive par les agriculteurs des approches innovantes. Il doit ainsi permettre de fournir des solutions aux principaux défis posés à l'agriculture. Riche d'ambitions renouvelées, il est désormais articulé autour de neuf thèmes et enjeux prioritaires.

La structuration unique des acteurs de la recherche et du développement pour le secteur agricole en France est une chance pour l'agriculture et constitue un facteur de compétitivité et de performance durable pour les exploitations agricoles. Le maillage du territoire et des filières par les acteurs du développement agricole et rural, qui ont développé leur capacité de travail en mode partenarial, est un facteur important de réussite de la massification de l'adoption des pratiques agroécologiques. Le PNDAR conforte le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement. Il permet de renforcer les synergies au sein de cet écosystème d'acteurs et de les mobiliser vers une amélioration des performances globales du secteur agricole.

Les moyens du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ont permis de traduire ces objectifs dans les orientations et actions des acteurs du développement agricole et rural à travers deux programmes budgétaires :

- le programme 775 pour le volet « développement et transfert en agriculture » : il vise à orienter les structures chargées du conseil et de l'accompagnement des agriculteurs vers le développement, la diffusion et la mise en œuvre de systèmes de production innovants et triplement performants (performance économique, environnementale et sociale), en insistant particulièrement sur la mise en œuvre des principes agroécologiques. Il mobilise principalement le réseau des chambres d'agriculture, les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) et les organismes de sélection animale (OS). Il soutient l'émergence et l'animation de dynamiques collectives d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique de leur exploitation ;
- le programme 776 pour le volet « recherche appliquée et innovation en agriculture » : il a pour objectif d'orienter les structures chargées de la recherche appliquée en agriculture vers la conception et la mise à disposition d'innovations finalisées nécessaires à la transition agroécologique et à la conduite des projets répondant aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR. En particulier, il soutient les projets contribuant à la reconception des systèmes agricoles classiques et/ou permettant la substitution d'intrants fossiles et de synthèse par des solutions fondées sur les principes de l'agroécologie. Il mobilise principalement le réseau des instituts techniques agricoles (ITA), en encourageant les dynamiques inter-instituts, ainsi que l'ensemble des acteurs du continuum « recherche, enseignement et développement » dans le cadre de projets partenariaux.

En 2023, le CASDAR était doté d'un budget de 126 millions d'euros en AE et en CP ouverts en LFI, auxquels se sont ajoutés des reports de 2022, à hauteur de 19,5 M€ en AE et de 101,2 M€ en CP (arrêté du 23 février 2023 portant report de crédits).

S'agissant des recettes, la recette effective du CASDAR au 31 décembre 2023 s'élève à 154,94 €, soit +28,94 M€ par rapport au plafond de dépenses défini en loi de finances initiale. Ces excédents de recettes ont été ouverts à hauteur de 28,37 M€, par arrêté en date du 27 décembre 2023 portant ouverture de crédits.

S'agissant des dépenses, l'exécution budgétaire 2023 du CASDAR est conforme à la programmation effectuée en début d'année, avec 99 % des AE ouvertes consommées, hors ouverture des excédents 2023 intervenue tardivement en fin d'année civile. La consommation en CP représente 62,4 % des crédits ouverts. Ce niveau de consommation en CP s'explique par la pluriannualité des projets engagés et les échéanciers de paiement associés en fonction des dépenses réellement constatées.

L'année 2023 a constitué la seconde année de mise en œuvre de la nouvelle programmation 2022-2027.

La mission a été mise en œuvre selon deux modalités principales :

- Des programmes pluriannuels, conduits en mode projet, qui permettent d'accompagner durablement les actions de recherche et d'innovation en faveur des transitions et de l'évolution des pratiques. Ils assurent un rôle central dans la détection des innovations de terrain, la capitalisation de connaissances, la consolidation des compétences, ainsi que la mobilisation massive des savoirs issus des travaux de recherche finalisée.
- Des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets nationaux, qui permettent d'explorer dans un pas de temps restreint, des sujets nouveaux afin de produire des connaissances, outils ou méthodes appliqués à l'agriculture, de stimuler l'innovation partagée entre réseaux d'acteurs et le renforcement des collaborations entre types d'acteurs et entre les différentes filières et territoires, et enfin de déployer les innovations en identifiant des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier leur adoption par les agriculteurs.

L'exercice 2023 a permis l'approbation des programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture et des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), conformément au cadre fixé par la nouvelle programmation, et la mise en œuvre de leur deuxième tranche annuelle. Ces programmes ont été élaborés puis opérés en mode projet, selon une approche tournée vers les résultats visés puis obtenus, et leur transfert vers les utilisateurs.

Sur les deux programmes, des projets dits « commissionnés » ont également été lancés, pour répondre à des enjeux et besoins prioritaires, face à des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence. Il s'agit notamment sur le programme 776 de la poursuite du Plan national de recherche et innovation sur les alternatives aux néonicotinoïdes pour la betterave avec le lancement en 2023 d'un appel à projet dédié pour un montant de 3,6 M€. Sur le programme 775, le projet « Clima Terra » a été subventionné en 2023 à hauteur de 2,79 M€ pour mettre en œuvre sur 3 ans (2023-2025) un plan global d'accompagnement des exploitations agricoles face au changement climatique (adaptation et atténuation).

Dans le cadre de cette nouvelle programmation 2022-2027, le paysage des appels à projets a été simplifié, avec la mise en œuvre d'appels à projets nationaux révisés, désormais au nombre limité de trois et opérés par FranceAgriMer : « Connaissances », « Co-innovations » et « Démultiplication ». Au total, en 2023, 161 projets ont été déposés sur ces appels à projets puis expertisés par les jurys (soit 6 projets de plus qu'en 2022). Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en a retenu 46 au regard de l'enveloppe disponible de 20,3 M€.

Enfin, une attention particulière a été portée à la mise en œuvre d'actions d'animation et de capitalisation transversale sur un ensemble de thématiques prioritaires, de manière à favoriser la coordination des travaux, à mesurer les avancées et à mobiliser l'ensemble des acteurs dans une logique de résultat.

En particulier, une première action d'animation transversale, sur l'un des 9 thèmes et enjeux prioritaires, a été lancée en 2023 (sur la base de CP 2022). Cette action a porté sur le thème particulièrement prégnant de l'accompagnement et l'adaptation des systèmes de production face aux aléas et au changement climatique, avec Chambres d'agriculture France comme chef de file. L'objectif est d'élargir progressivement ce type d'animation transversale aux autres thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR.

## BILAN DES RÉFORMES

De nouvelles orientations ont été définies pour le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2022-2027 (Circulaire CAB/C2021-561). L'ambition générale du PNDAR sur cette période est d'intensifier et de massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et environnementale.

Les principales réformes associées ont été engagées et mises en œuvre :

- les priorités ont été recentrées sur un nombre volontairement réduit de neuf thèmes et enjeux prioritaires. L'intégralité des programmes et des projets ont été évalués et mis en œuvre en fonction de ces neuf thèmes et enjeux prioritaires, qui ont tous été investis ;
- les règles administratives et budgétaires ont été harmonisées, pour tous les types d'actions soutenues par le CASDAR, en veillant à préserver la capacité de toutes les organisations, y compris les plus petites, à participer à ces actions. Par ailleurs, la mise en place de critères de performance a été initiée en 2023 lors de l'instruction des programmes annuels pour l'ensemble des familles concernées ;
- les modalités d'évaluation et de suivi des programmes pluriannuels ont été révisées, avec un renforcement du fonctionnement en mode projet et une approche davantage tournée sur les résultats visés puis obtenus ainsi que sur le transfert aux utilisateurs, avec un allègement des documents demandés *a priori* pour chaque tranche annuelle, mais un regard plus exigeant *a posteriori* sur les livrables ;
- le paysage des appels à projets a été simplifié, pour en assurer une meilleure lisibilité et en diminuer les coûts de gestion, avec la mise en place de trois appels à projets nationaux (au lieu de six précédemment) complémentaires entre eux et avec les autres financements publics, et l'harmonisation des modalités de gestion de ces appels par FranceAgriMer ;
- un chantier a été lancé pour mieux mesurer l'impact des travaux conduits dans le cadre du PNDAR, en transposant la méthode ASIRPA (méthode basée sur l'analyse de l'impact sociétal et de la recherche), développée par l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), aux projets soutenus par le CASDAR. Neuf études de cas ont été conduites sur les années 2022 et 2023 : elles permettent d'objectiver et de mettre en évidence les impacts ex-post du soutien par le CASDAR, sur les neuf secteurs et territoires concernés par ces études. Une journée de sensibilisation à l'impact a également été organisée (le 15/11/2023), à destination de tous les acteurs du développement agricole. Enfin, en 2024 aura lieu une dixième étude de cas, et un guide méthodologique sera finalisé pour pouvoir multiplier les études de cas, qui seront à l'avenir coordonnées par des acteurs variés du développement agricole. A l'issue sera réalisée une méta-analyse transversale, dans le but d'évaluer le caractère non substituable des dispositifs financés par le CASDAR.

## Équilibre du compte et recettes

### ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
775 - Développement et transfert en agriculture		60 480 000 63 642 346	60 480 000 62 145 166	
776 - Recherche appliquée et innovation en agriculture		65 520 000 77 419 080	65 520 000 79 608 515	
<b>Total et solde</b>	<b>126 000 000</b> <b>154 940 706</b>	<b>126 000 000</b> <b>141 061 426</b>	<b>126 000 000</b> <b>141 753 681</b>	<b>+13 187 025</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>+134 274 838</b>

(+ : excédent ; - : charge)

### ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Le solde comptable au 31 décembre 2023 s'élève à 134 274 838 €, en hausse par rapport à 2022 (+13 187 025 €), Cette hausse est supérieure à celle observée entre 2021 et 2022, mais reste bien inférieure à ce qui était constaté les années antérieures. Elle s'explique notamment par l'augmentation importante des recettes encaissées en 2023.

### RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 - Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	126 000 000	154 940 706	+28 940 706
03 - Recettes diverses ou accidentelles			
<b>Total</b>	<b>126 000 000</b>	<b>154 940 706</b>	<b>+28 940 706</b>

Compte tenu du compte prévisionnel de l'agriculture pour 2022 publié par l'INSEE et au regard du rythme d'encaissement, le ministère chargé de l'agriculture avait prévu que la recette dépasserait le plafond de la LFI (126 M€). La recette 2023 s'est établie à 154 940 706 € soit un excédent de +28 940 706 €.

Les excédents à hauteur de 28 372 922,76 € ont été ouverts, par arrêté du 27 décembre 2023 portant ouverture de crédits, sur les programmes 775 et 776 pour un montant respectif de 9 212 922,76 € et de 19 160 000 €.

Cependant, ces crédits supplémentaires n'ont pas pu être engagés avant la fin de gestion 2023 compte tenu de leur date de mise à disposition tardive. Ils seront engagés en 2024 pour financer des projets qui répondent aux thématiques prioritaires du PNDAR.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>775 – Développement et transfert en agriculture</b>			
Prévision	74 738 470	96 972 601	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	60 480 000	60 480 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	14 258 470	36 492 601	
Exécution	63 642 346	62 145 166	
<b>776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>			
Prévision	99 137 176	158 624 005	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	65 520 000	65 520 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	33 617 176	93 104 005	
Exécution	77 419 080	79 608 515	
<b>Total Prévision</b>	<b>173 875 646</b>	<b>255 596 606</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>141 061 426</b>	<b>141 753 681</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
<b>775 – Développement et transfert en agriculture</b>	60 480 000 61 855 213	60 480 000 63 642 346	60 480 000 62 536 503	60 480 000 62 145 166
01 – Développement et transfert	60 400 000 61 666 559	60 405 600 63 682 186	60 400 000 62 445 849	60 405 600 62 008 366
02 – Fonction support	80 000 188 654	74 400 -39 840	80 000 90 654	74 400 136 800
<b>776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>	65 520 000 70 877 500	65 520 000 77 419 080	65 520 000 78 964 769	65 520 000 79 608 515
01 – Recherche appliquée et innovation	65 020 000 70 788 442	65 020 000 77 186 540	65 020 000 78 751 433	65 020 000 79 468 258
02 – Fonction support	500 000 89 058	500 000 232 540	500 000 213 336	500 000 140 257

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
775 – Développement et transfert en agriculture	60 480 000 61 855 213	60 480 000 63 642 346	60 480 000 62 536 503	60 480 000 62 145 166
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	80 000 0	74 400 -21 318	80 000 0	74 400 18 682
Titre 6. Dépenses d'intervention	60 400 000 61 855 213	60 405 600 63 663 664	60 400 000 62 536 503	60 405 600 62 126 484
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	65 520 000 70 877 500	65 520 000 77 419 080	65 520 000 78 964 769	65 520 000 79 608 515
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	500 000 38 752	500 000 17 190	500 000 456 240	500 000 6 842
Titre 6. Dépenses d'intervention	65 020 000 70 838 748	65 020 000 77 401 890	65 020 000 78 508 529	65 020 000 79 601 673
<b>Total</b>	<b>126 000 000</b> <b>132 732 712</b>	<b>126 000 000</b> <b>141 061 426</b>	<b>126 000 000</b> <b>141 501 272</b>	<b>126 000 000</b> <b>141 753 681</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	580 000 38 752	574 400 -4 127	580 000 456 240	574 400 25 524
Titre 6. Dépenses d'intervention	125 420 000 132 693 960	125 425 600 141 065 554	125 420 000 141 045 033	125 425 600 141 728 157

PROGRAMME 775  
**Développement et transfert en agriculture**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Philippe DUCLAUD

Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776 « recherche appliquée et innovation en agriculture »), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (La Coopération Agricole-LCA), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775 « développement et transfert en agriculture ».

Le programme 775, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Les orientations de la programmation 2022-2027 du PNDAR ont été validées par le Cabinet le 19/07/2021 (cf. Circulaire CAB/C2021-561).

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de « contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients ».

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 est d'« Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences. »

À cet objectif sont associés deux indicateurs de résultats du programme 775 :

- « Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits annuellement dans la base de données RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) » ;
- « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) ».



---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

**OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

### INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	4 300	5978	4 600	7053	cible atteinte	7 000

#### Commentaires techniques

Mode de calcul : nombre de documents déposés par les bénéficiaires du programme 775 constatés sur la base de donnée RD-Agri en fin d'année N

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'ACTA. Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur « nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE » passe de 4 300 documents fin 2021 à plus de 7 000 fin 2023, ce qui dépasse largement l'objectif cible du PAP 2023 (4 600).

Cette augmentation régulière du nombre de documents déposés sur RD-Agri reflète les résultats des travaux menés dans le cadre des programmes financés par le programme 775.

**INDICATEUR****1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)	Nb	30 600	25 370	38 000	28 580	amélioration	30 500

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul** : nombre d'agriculteurs adhérents à un nouveau groupe en transition agro-écologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un nouveau groupe en transition de toutes les régions de France.

**Sources des données** : Les DRAAF labellisent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans de nouveaux groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

**Le nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000)** passe de 19 000 agriculteurs fin 2020 à plus de 28 500 fin 2023. Cependant, cet indicateur présente un retard important sur l'objectif fixé et une faible amélioration par rapport à la réalisation 2022, elle-même fortement dégradée par rapport à la réalisation 2021.

Cette augmentation du nombre d'agriculteurs en transition agro-écologique (près de 10 000 en 3 ans) est le résultat des travaux menés par les bénéficiaires du programme 775 (Chambres d'agriculture et ONVAR) et des services déconcentrés du MASA (DRAAF/DAAF).

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023			
01 – Développement et transfert			60 405 600 63 682 186	<b>60 405 600</b> <b>63 682 186</b>	60 405 600
02 – Fonction support	74 400 -21 318		-18 522	<b>74 400</b> <b>-39 840</b>	74 400
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>74 400</b>		<b>60 405 600</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+14 258 470 (hors titre 2)	+14 258 470	
Total des AE ouvertes			74 738 470 (hors titre 2)	74 738 470	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>-21 318</b>		<b>63 663 664</b>	<b>63 642 346</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023			
01 – Développement et transfert			60 405 600 62 008 366	<b>60 405 600</b> <b>62 008 366</b>	60 405 600
02 – Fonction support	74 400 18 682		118 118	<b>74 400</b> <b>136 800</b>	74 400
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>74 400</b>		<b>60 405 600</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+36 492 601 (hors titre 2)	+36 492 601	
Total des CP ouverts			96 972 601 (hors titre 2)	96 972 601	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>18 682</b>		<b>62 126 484</b>	<b>62 145 166</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2022			
	Consommation 2022			
01 – Développement et transfert		60 400 000 61 666 559	60 400 000	60 400 000 61 666 559
02 – Fonction support	80 000	188 654	80 000	80 000 188 654
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>80 000</b>	<b>60 400 000</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>61 855 213</b>		<b>61 855 213</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2022			
	Consommation 2022			
01 – Développement et transfert		60 400 000 62 445 849	60 400 000	60 400 000 62 445 849
02 – Fonction support	80 000	90 654	80 000	80 000 90 654
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>80 000</b>	<b>60 400 000</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>62 536 503</b>		<b>62 536 503</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	74 400	-21 318	0	74 400	18 682
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	74 400	0	0	74 400	0
Subventions pour charges de service public	0	0	-21 318	0	0	18 682
Titre 6 – Dépenses d'intervention	61 855 213	60 405 600	63 663 664	62 536 503	60 405 600	62 126 484
Transferts aux entreprises	48 906 915	0	48 744 760	50 775 106	0	48 155 067
Transferts aux autres collectivités	12 948 298	60 405 600	14 918 904	11 761 397	60 405 600	13 971 417
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>60 480 000</b>			<b>60 480 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+14 258 470			+36 492 601	
<b>Total*</b>	<b>61 855 213</b>	<b>74 738 470</b>	<b>63 642 346</b>	<b>62 536 503</b>	<b>96 972 601</b>	<b>62 145 166</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE CRÉDITS (ARTICLE 21)

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2023		9 212 923		9 212 923				
<b>Total</b>		<b>9 212 923</b>		<b>9 212 923</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2023		5 045 547		27 279 678				
<b>Total</b>		<b>5 045 547</b>		<b>27 279 678</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>14 258 470</b>		<b>36 492 601</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		60 405 600 63 682 186	60 405 600 63 682 186		60 405 600 62 008 366	60 405 600 62 008 366
02 – Fonction support		74 400 -39 840	74 400 -39 840		74 400 136 800	74 400 136 800
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+14 258 470	+14 258 470		+36 492 601	+36 492 601
Total des crédits ouverts	0	74 738 470	74 738 470	0	96 972 601	96 972 601
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>63 642 346</b>	<b>63 642 346</b>	<b>0</b>	<b>62 145 166</b>	<b>62 145 166</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+11 096 124	+11 096 124		+34 827 435	+34 827 435

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>	<b>0</b>	<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2023 (60 480 000 € en AE et en CP) ont été impactés, en gestion, par les mouvements suivants :

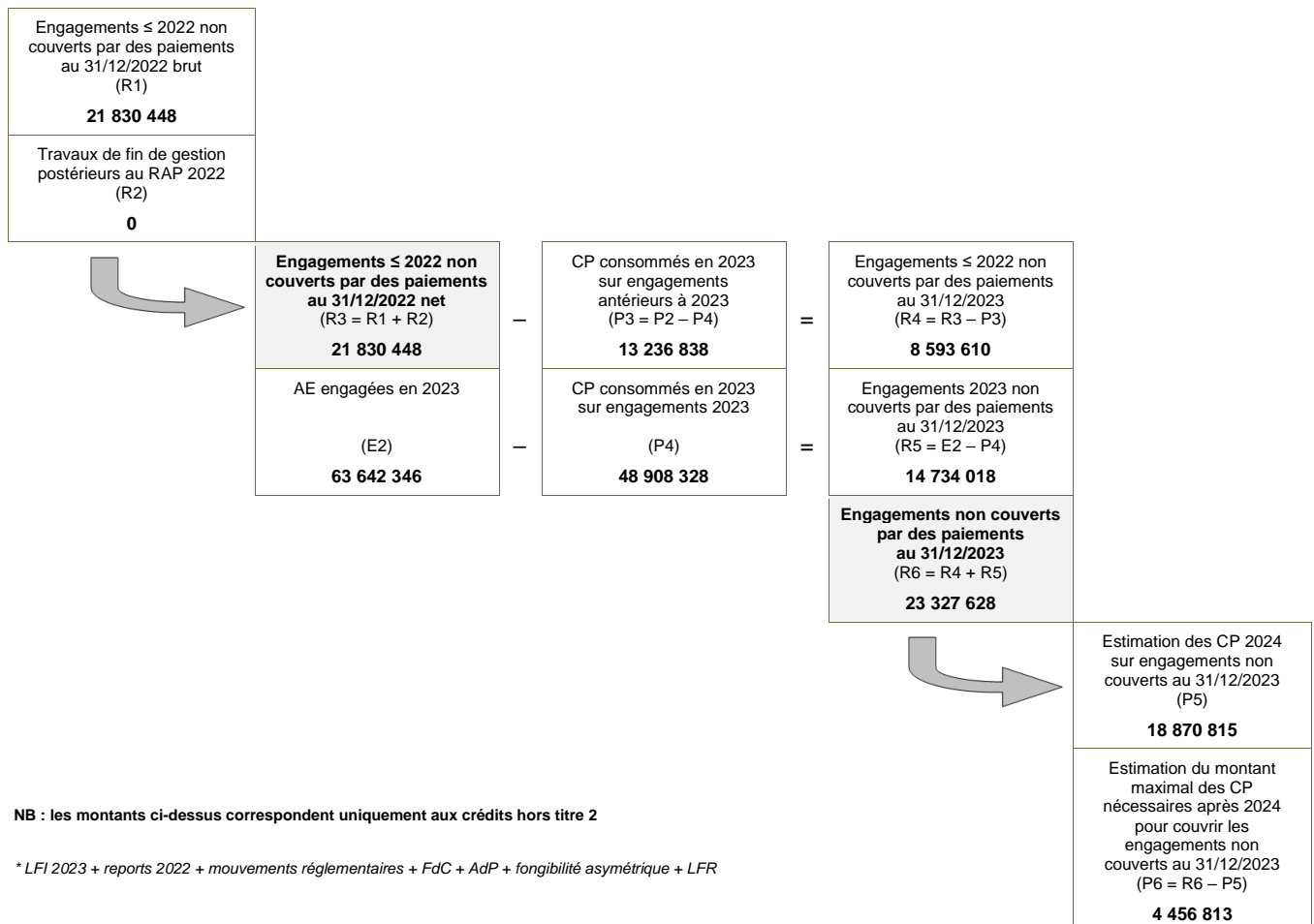
- reports de crédits 2022 sur 2023 pour 5,05 M€ en AE et 27,28 M€ en CP ;
- ouverture de 9,21 M€ d'excédents de recettes (arrêté du 27 décembre 2023) ;

Ainsi, les ressources disponibles en 2023 pour le programme 775 ont été de 74 738 470 € en AE et de 96 972 601 € en CP.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>74 738 470</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>96 972 601</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>63 642 346</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>62 145 166</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023</i> (P3 = P2 – P4) <b>13 236 838</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>11 096 124</b>	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023</i> (P4) <b>48 908 328</b>

RESTES À PAYER



NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



Le montant des restes à payer du programme 775 au 31 décembre 2023 est de 23 327 628 €.

La part des restes à payer relevant d'appels à projets est de 5 879 512 € soit 25 %.

Le reste relève des programmes annuels dont le solde est versé en n+1 après transmission de comptes rendus de réalisation de l'année n, d'actions d'accompagnement et de la fonction support du programme 775.

<b>Reste à payer au 31/12/2023 _ CADAR (en EURO\$) 775 avec CHORUS</b>	
<b>Détail du programme budgétaire 775</b>	<b>Somme de Reste à payer réel</b>
1 bis AAP REFLEX 2021	939 078,00
1 bis AAP REFLEX 2022	388 475,20
1 PRDAR chambre d'agriculture /APCA/Massifs	7 885 672,41
2 PDAR ONVAR	1 590 531,61
2 PDAR ONVAR- action d'accompagnement	100 000,00
3 Génétique animale : ITA et organisme de sélection	4 794 970,18
5 AAP inter-ONVAR	1 095 070,80
6 PNDAR+	2 379 728,00
8 AAP inter-ONVAR	1 077 160,00
AAP volet glyphosate	1 260 000,00
ACTION ACCOMPAGNEMENT : APCA ATTA F 3 2021 : Action Thématique Transversale agroforesterie	37 500,00
ACTION ACCOMPAGNEMENT : MCAE	-
Fonction support	3 360,00
1 bis AAP REFLEX 2023	1 776 082,11
<b>Total général</b>	<b>23 327 628,31</b>

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Développement et transfert

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert		60 405 600 63 682 186	<b>60 405 600</b> <b>63 682 186</b>		60 405 600 62 008 366	<b>60 405 600</b> <b>62 008 366</b>

En 2023, les crédits du programme 775 ont financé les mesures ci-dessous :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de Chambres d'agriculture France, établissement tête du réseau. Dans ce cadre, les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture associent les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région (chambres d'agriculture, coopératives agricoles, fédération régionale des CUMA, autres acteurs spécifiques en fonction des régions).
- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR). Les organismes concernés sélectionnés à la suite d'un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes, par exemple pour limiter les risques liés au changement climatique dans les exploitations agricoles ;
- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- Des appels à projets nationaux (REFLEX et Inter-ONVAR) : dans un souci de transversalité et de décloisonnement des réseaux, les différents bénéficiaires du CASDAR sont mobilisés afin de répondre collectivement à ces appels à projets, qui visent respectivement à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre chambres d'agriculture et à renforcer la coopération entre ONVAR ;
- Enfin en 2023 a été sélectionné après une double évaluation, *ex ante* puis *in itinere*, par un jury d'experts indépendants, le premier projet commissionné « PNDAR+ module 1 » rebaptisé « *Clima Terra* », qui mettra en œuvre sur 3 ans (2023-2025) un plan global d'accompagnement des exploitations agricoles face au changement climatique (adaptation et atténuation).

Les crédits de l'action « développement et transfert » ont financé en AE, à hauteur de :

- 38,41 M€ les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de leur tête de réseau Chambres d'Agriculture France ;
- 7,72 M€ les programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 7,99 M€ le programme d'appui à la génétique animale ;
- 5,36 M€ les appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 1,77 M€ pour l'appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau (REFLEX) ;
- 1,18 M€ pour l'appel à projet inter-ONVAR sur les thématiques du renouvellement des générations, de la relocalisation des productions agricoles, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles ;
- 2,79 M€ le projet commissionné Clima Terra.

La sous-exécution du programme 775 est de l'ordre de 0,26 M€ en AE et 25,62 M€ en CP soit un taux de consommation respectif de 99,6 % et de 70,8 % des crédits mis à disposition. Ces reliquats ont été intégrés à la demande de reports 2023 sur 2024.

En AE, les écarts dans l'exécution concernent le programme porté par la chambre d'agriculture de la Guyane qui en proie à des difficultés de personnel, a renoncé à faire la demande de subvention CASDAR 2023 pour conduire ce programme.

En CP, la majorité des écarts dans l'exécution relève des soldes des programmes annuels qui sont payés en année N+1.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	60 405 600	63 682 186	60 405 600	62 008 366
Transferts aux entreprises		48 744 760		48 155 067
Transferts aux autres collectivités	60 405 600	14 937 426	60 405 600	13 853 299
<b>Total</b>	<b>60 405 600</b>	<b>63 682 186</b>	<b>60 405 600</b>	<b>62 008 366</b>

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » ont financé principalement en AE, à hauteur de :

- 38,41 M€ les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de leur tête de réseau Chambres d'Agriculture France ;
- 7,72 M€, les programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 7,99 M€ le programme d'appui à la génétique animale ;
- 5,36 M€ les appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 1,77 M€ pour l'appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau (REFLEX) ;
- 1,18 M€ pour l'appel à projet inter-ONVAR ;
- 2,79 M€ le projet commissionné *Clima Terra*.

## ACTION

### 02 – Fonction support

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fonction support		74 400 -39 840	74 400 -39 840		74 400 136 800	74 400 136 800

Les crédits de cette sous-action financent habituellement les actions support du programme 775 telles que les dépenses de fonctionnement du programme. Il s'agit principalement des frais de logistique afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes et projets (organisation de réunions techniques, frais de déplacements d'experts et des membres de commissions et jurys, stages, formations...) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluations externes...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

En 2023 cette fonction support a été mobilisée à hauteur de :

- 6 720 € en AE, correspond au montant réellement engagé après retraitement des REJB à hauteur de 46 560 € ;
- 136 800 € en CP.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	74 400	-21 318	74 400	18 682
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400		74 400	
Subventions pour charges de service public		-21 318		18 682
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-18 522		118 118
Transferts aux autres collectivités		-18 522		118 118
<b>Total</b>	<b>74 400</b>	<b>-39 840</b>	<b>74 400</b>	<b>136 800</b>

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>41 431 704</b>	<b>41 546 945</b>	<b>39 967 370</b>	<b>39 967 370</b>	<b>41 102 600</b>	<b>41 112 611</b>
Transferts	41 431 704	41 546 945	39 967 370	39 967 370	41 102 600	41 112 611
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>7 922 636</b>	<b>8 759 707</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>7 998 421</b>	<b>6 604 152</b>
Transferts	7 922 636	8 759 707	8 000 000	8 000 000	7 998 421	6 604 152
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>						<b>18 682</b>
Subventions pour charges de service public						18 682
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>-1 787</b>	<b>23 618</b>			<b>6 720</b>	<b>3 360</b>
Transferts	-1 787	23 618			6 720	3 360
<b>Total</b>	<b>49 352 553</b>	<b>50 330 270</b>	<b>47 967 370</b>	<b>47 967 370</b>	<b>49 107 741</b>	<b>47 738 806</b>
Total des subventions pour charges de service public						18 682
Total des transferts	49 352 553	50 330 270	47 967 370	47 967 370	49 107 741	47 720 124

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- **Agence de Services et de Paiement** pour la mise en œuvre :
  - des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 35,74 M€. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier la transition écologique ;
  - des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 5,36 M€.
- **FranceAgriMer** pour la mise en œuvre du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 7,99 M€.



PROGRAMME 776  
**Recherche appliquée  
et innovation en agriculture**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Benoît BONAIME

*Directeur général de l'enseignement et de la recherche*

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), vise à accompagner la reconception des systèmes agricoles vers l'agroécologie en orientant l'action des acteurs de la recherche appliquée, et en renforçant le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs.

Il contribue à mettre en œuvre à grande échelle une transformation agro-écologique des systèmes agricoles associée à des transitions au niveau des filières et des territoires en s'appuyant sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Dans ce cadre, il soutient leur conception, leur mise à disposition et leur adoption par les agriculteurs, en mobilisant de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole, en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Il constitue en cela un instrument fondamental de l'intensification et de la massification de la transition agro-écologique.

Le PNDAR permet le financement d'actions structurantes sur la période 2022-2027 avec pour objectif d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations appliquées à l'agriculture. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures sont qualifiées par le ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée d'intérêt général permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agro-écologique.

L'année 2023 a constitué la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle programmation du PNDAR 2022-2027, reposant notamment sur les 19 instituts techniques agricoles qualifiés à l'issue de l'instruction des demandes de qualification. 20 demandes avaient été déposées, dont deux nouvelles demandes et 18 demandes de renouvellement de la qualification. Après avis du Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST) de l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et en application de l'article D. 823-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), la qualification a été accordée à 19 instituts techniques agricoles pour une période de 5 ans. La qualification d'institut technique agricole et de structure nationale de coordination de l'ACTA a également été renouvelée par arrêté en date du 22 décembre 2022, après instruction de la demande par le ministère et avec l'appui d'experts nommés à cette fin.

Le financement apporté par le programme 776 vise à constituer un effet levier et à assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain.

Dans ce cadre, le programme 776 a financé en 2023 des actions de recherche appliquée qui peuvent être réparties selon quatre modalités : les programmes pluriannuels mis en œuvre par des ITA qualifiés (58 % des financements programmés pour 2023), des appels à projets (34 %), des projets commissionnés sur des problématiques constituant des priorités d'actualité ou des situations d'urgence (5 %) et des animations transversales qui permettent de mutualiser des travaux sur des thématiques prioritaires d'intérêt commun au sein du réseau des ITA (moins de 1 %).



En 2023, la deuxième tranche du financement des programmes pluriannuels des ITA et inter-instituts s'est élevée à 46,7 M€. Ce mode de financement concerne des actions de recherche appliquée structurantes à moyen et long termes développées par les ITA. L'instruction de ces programmes par la DGER a permis de s'assurer que les actions ont été mises en œuvre conformément aux programmes pluriannuels et aux orientations du PNDAR.

Depuis 2022, le paysage des appels à projets a été simplifié avec la mise en place d'un nombre plus limité d'appels (« Connaissance », « Co-innovation » et « Démultiplication ») et avec des modalités administratives et financières communes afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs de la recherche et du développement agricole et d'en diminuer les coûts de gestion. L'instruction, avec l'organisation de jurys indépendants composés d'experts, a été déléguée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à FranceAgriMer. Ces appels à projets ont été reconduits pour une seconde année en 2023 et renforcés pour un montant total de 20,3 M€ de subvention attribué en 2023.

Les projets déposés devaient répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR et en premier lieu se réaliser à une échelle nationale. Trois priorités thématiques pour 2023 avaient aussi été annoncées, portant sur l'adaptation au changement climatique, l'autonomie protéique et le renouvellement des générations. L'évaluation des projets a été réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats a été faite par le ministère chargé de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Les programmes annuels et les appels à projets sont complétés par un dispositif de projets commissionnés ayant pour objectif de répondre de manière réactive à des problématiques prioritaires d'actualité ou des situations d'urgence, à hauteur de 4,1 M€ en 2023 :

- le « Projet Inosys Réseaux d'élevage avicoles et cunicoles » mis en œuvre par l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI), qui permettra la création d'un outil informatique dédié à la gestion robuste de données de références technico-économiques des filières avicoles et cunicoles, pour un total de 0,5 M€.
- le « Plan National de Recherche et Innovation Consolidé, sur les alternatives aux néonicotinoïdes pour la betterave », avec un appel à projets dédié opéré par FranceAgriMer pour un montant total de 3,6 M€, qui vise à consolider et poursuivre l'acquisition de connaissances scientifiques et l'opérationnalisation des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques de synthèse pour protéger la betterave à sucre de la jaunisse.

Enfin, le programme 776 a également financé des actions transversales d'animation, et pour mieux coordonner et mutualiser les travaux sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun aux réseaux des ITA, des chambres d'agriculture, des ONVAR. L'objectif est d'assurer, à terme, une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin de renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets.

L'effet levier constitué par le financement du programme 776 vise également à décrocher des financements européens. En 2023, les ITA ont développé leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre de projets multi-acteurs. Les résultats du réseau des ITA sur les appels à projets Horizon Europe du Cluster 6 ont eu un taux de succès de 48 %, supérieur à l'ambition visée de 30 %, témoignant de l'intérêt et de la qualité des projets déposés.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

**OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale**

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

### INDICATEUR

1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	58	34	30	48	cible atteinte	34
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	8,43	5,86	4	4,8	cible atteinte	4

#### Commentaires techniques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les cibles des indicateurs témoignant de la capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen sont atteintes en 2023. Les résultats des appels à projets Horizon Europe 2023 du Cluster 6 restent très positifs pour le réseau ACTA. Il convient cependant de toujours considérer la variabilité intra-annuelle des résultats issus des appels à projets du Programme Cadre de Recherche et d'Innovation européen dans l'analyse des résultats passés et la projection des résultats sur les années à venir.

Les ITA participent à 19 projets financés : 3 sur la destination « Farm to Fork », 1 sur la destination « Climat », 8 sur la destination « Gouvernance », 4 sur la destination « Biodiversité », 1 sur la Destination « Communauté », 2 sur la mission « Sol ».

Les financements décrochés par 9 ITA sur cette vague d'appels à projets s'élèvent à 4,75 M€ pour un taux de succès de 48 % (19 projets financés pour 40 projets déposés). Le taux de succès et les montants mobilisés sont supérieurs à la cible et aux financements mobilisés sur la programmation précédente Horizon 2020. On note toutefois une augmentation du taux de succès et du nombre de projets financés, malgré une diminution de l'enveloppe globale par rapport à 2022. Cette diminution de l'enveloppe globale (en rapport avec le taux de succès) est due au fait que les budgets obtenus individuellement par les ITA par projet sont légèrement inférieurs à 2022 et à la spécificité de l'année 2022 qui a vu un seul projet (AgriFoodTEF) contribuer à 40 % (2,5 M€) de l'enveloppe globale. Ces résultats continuent de démontrer l'ampleur du réseau partenarial tissé par le réseau ACTA, la qualité des projets soumis et

des collaborations établies et enfin les compétences acquises par les équipes des Instituts techniques et de l'ACTA, et montre les résultats permis par le renforcement par l'ACTA des capacités d'appui et de coordination pour le montage de projets.

L'objectif de 30 % de succès ayant été atteint en 2023, l'objectif de croissance a été relevé pour 2024.

## INDICATEUR

### 1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	11 675	8 380	13 000	7 166	absence amélioration	9 000

#### Commentaires techniques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés.

La méthode de calcul de cet indicateur a été revue avec la nouvelle programmation 2022-2027 : un important travail d'harmonisation a été conduit entre les instituts techniques pour redéfinir les indicateurs et affiner leur définition. Les indicateurs relatifs à la presse papier et numérique ont été modifiés pour ne mesurer que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La diffusion des travaux et de leurs résultats auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles et autres techniciens constitue un enjeu majeur pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776. Les activités de transfert des instituts techniques agricoles prennent des formes variées (formation, colloques, réunions, diffusion écrite, outils d'aide à la décision,) et empruntent divers canaux de diffusion. Cet indicateur concernant la diffusion d'articles reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques.

L'indicateur pour l'année 2023 enregistre une diminution sensible par rapport à l'année précédente. On note globalement une perte de vitesse des supports traditionnels sur papier avec une diminution de moitié des articles publiés dans la presse technique nationale, des ouvrages et brochures techniques ainsi que des publications scientifiques à comité de lecture. A contrario, les articles dans des actes de colloque et les articles web sont restés stables par rapport à l'année dernière.

À noter que le travail d'harmonisation du mode de calcul de l'indicateur mené en 2022 s'est traduit par une révision des cibles pour répondre à des critères plus restrictifs.

## INDICATEUR

### 1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	98 000	75 000	100 000	109 600	cible atteinte	80 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	10 000 000	5 000 000	13 000 000	5 915 000	amélioration	5 500 000

#### Commentaires techniques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA.

Le sous-indicateur 2 correspond au nombre annuel de sessions sur les sites internet et sur les webinaires et chaînes vidéos. Son mode de calcul a été revu pour être plus précis et coïncider avec les outils de mesure utilisés, du type Google Analytics ou autre. En ne mesurant plus que les sessions enregistrées, il élimine les connexions réalisées par des robots et qui n'aboutissent pas.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Ces indicateurs, qui reflètent la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et des agriculteurs, voient leurs cibles atteintes en 2023. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière était attendue.

Les rencontres et journées techniques ont rassemblé deux fois plus de monde par rapport à 2022, année de sortie de la crise sanitaire liée à la Covid. L'année 2023 a été l'occasion de plusieurs grandes manifestations techniques qui attirent un fort public d'agriculteurs et de professionnels (Les Culturelles, Désherb'Avenir...). De la même manière, le nombre de formations proposées aux agriculteurs et conseillers est à peu près identique mais le nombre de participants a augmenté de 30 %.

Les sites internet sont des vecteurs incontournables de diffusion et transfert des références acquises par le réseau des ITA. L'indicateur relatif à la fréquentation des sites internet est lié aux outils de suivi mis en place. Plusieurs instituts ont opéré un changement d'outil de mesure de l'audience de leurs sites en 2023, dans la continuité du mouvement initié en 2022 afin de se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). Cet indicateur a connu une légère progression en 2023, ce qui témoigne ici également de la capacité du réseau à communiquer. La dégradation par rapport à 2021 s'explique par un changement du mode de calcul.

Pour mémoire, plusieurs instituts ont opéré un changement d'outil de mesure de l'audience de leurs sites en 2023 afin de se mettre en conformité avec le RGPD, ce qui explique la baisse constatée entre 2021 et 2022.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023			
01 – Recherche appliquée et innovation			65 020 000 77 186 540	65 020 000 77 186 540	65 020 000
02 – Fonction support	500 000 17 190		215 350	500 000 232 540	500 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>500 000</b>		<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+33 617 176 (hors titre 2)	+33 617 176	
Total des AE ouvertes			99 137 176 (hors titre 2)	99 137 176	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>17 190</b>	<b>77 401 890</b>	<b>77 419 080</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023			
01 – Recherche appliquée et innovation			65 020 000 79 468 258	65 020 000 79 468 258	65 020 000
02 – Fonction support	500 000 6 842		133 415	500 000 140 257	500 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>500 000</b>		<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+93 104 005 (hors titre 2)	+93 104 005	
Total des CP ouverts			158 624 005 (hors titre 2)	158 624 005	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>6 842</b>	<b>79 601 673</b>	<b>79 608 515</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2022</i>			
	<i>Consommation 2022</i>			
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000	65 020 000	65 020 000
	-23 737	70 812 180		70 788 442
02 – Fonction support	500 000		500 000	500 000
	62 490	26 568		89 058
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>38 752</b>	<b>70 838 748</b>		<b>70 877 500</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2022</i>			
	<i>Consommation 2022</i>			
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000	65 020 000	65 020 000
	269 903	78 481 531		78 751 433
02 – Fonction support	500 000		500 000	500 000
	186 337	26 999		213 336
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>456 240</b>	<b>78 508 529</b>		<b>78 964 769</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	38 752	500 000	17 190	456 240	500 000	6 842
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	62 490	500 000	17 190	186 337	500 000	6 842
Subventions pour charges de service public	-23 737	0	0	269 903	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	70 838 748	65 020 000	77 401 890	78 508 529	65 020 000	79 601 673
Transferts aux entreprises	-8 483	0	138 420	0	0	110 736
Transferts aux collectivités territoriales	-10 154	0	0	75 216	0	4 000
Transferts aux autres collectivités	70 857 385	65 020 000	77 263 470	78 433 314	65 020 000	79 486 937
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>65 520 000</b>			<b>65 520 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+33 617 176			+93 104 005	
<b>Total*</b>	<b>70 877 500</b>	<b>99 137 176</b>	<b>77 419 080</b>	<b>78 964 769</b>	<b>158 624 005</b>	<b>79 608 515</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE CRÉDITS (ARTICLE 21)

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2023		19 160 000		19 160 000				
<b>Total</b>		<b>19 160 000</b>		<b>19 160 000</b>				

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2023		14 457 176		73 944 005				
<b>Total</b>		<b>14 457 176</b>		<b>73 944 005</b>				

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>33 617 176</b>		<b>93 104 005</b>				



## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000 77 186 540	65 020 000 77 186 540		65 020 000 79 468 258	65 020 000 79 468 258
02 – Fonction support		500 000 232 540	500 000 232 540		500 000 140 257	500 000 140 257
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+33 617 176	+33 617 176		+93 104 005	+93 104 005
Total des crédits ouverts	0	99 137 176	99 137 176	0	158 624 005	158 624 005
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>77 419 080</b>	<b>77 419 080</b>	<b>0</b>	<b>79 608 515</b>	<b>79 608 515</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+21 718 096	+21 718 096		+79 015 490	+79 015 490

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	65 520 000	65 520 000	0	65 520 000	65 520 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2023 d'un montant de 60 480 000 € en AE et en CP ont été complétés, en cours de gestion, à hauteur de :

- 14 457 176 € en AE et de 73 944 005 € en CP au titre des reports de crédits 2022 sur 2023 ouverts par arrêté du 23 février 2023 portant report de crédits ;
- 19 160 000 € en AE et en CP au titre des excédents de recettes du CASDAR 2022 ouverts par arrêté du 27 décembre 2023. Du fait de leur ouverture tardive dans l'année, ces crédits ont fait l'objet d'une demande de reports de 2023 sur 2024 pour le financement de dispositifs s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027.

Au total sur le programme 776, les crédits ouverts s'élèvent à 33 617 176 € en AE et à 93 104 005 € en CP.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>99 137 176</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>158 624 005</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>77 419 080</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>79 608 515</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>16 136 250</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>21 718 096</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>63 472 265</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>58 442 935</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 58 442 935</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>16 136 250</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>42 306 685</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>77 419 080</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>63 472 265</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>13 946 814</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 56 253 500</b>
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>17 955 616</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>38 297 883</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31 décembre 2023 s'élèvent à 56 253 500 € contre 58 442 935 € en 2022. La légère baisse témoigne des efforts réalisés pour rattraper le retard dans les décaissements induit en particulier par les avenants de prolongation accordés dans le cadre de la crise Covid.

Ce reliquat correspond à hauteur de 43 898 696 € soit 78,04 % au restant dû sur les projets pluriannuels engagés les années antérieures. En effet, des seconds versements sont prévus en cours de projet et le paiement du solde est réalisé à la remise de justificatifs techniques et financiers.

La part des soldes des programmes annuels dont les programmes Inter instituts des ITA représente 19,40 % soit 10 910 517 €, celle des actions d'accompagnement est de 2,24 % soit 1 258 351 €. Le reliquat des dépenses de fonctionnement est de moins de 1 % et s'élève à 185 935 €.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Recherche appliquée et innovation

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000	<b>65 020 000</b>		65 020 000	<b>65 020 000</b>
		77 186 540	<b>77 186 540</b>		79 468 258	<b>79 468 258</b>

Le montant indiqué en AE de 77 186 540 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré de 1 361 393 € correspondant aux retraits d'engagements sur années antérieures effectués lors de l'instruction de soldes des programmes et des projets. En application de l'article 160 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et de la partie 8 du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État, le montant de ces retraits a été rendu indisponible.

La consommation effective en AE est de 78 547 933 € et de 79 468 258 en CP

Les crédits de l'action 01 ouverts en LFI de 65 020 000 en AE et en CP ont été complétés par :

- l'ouverture des reports des crédits 2022 sur 2023 à hauteur de 14 457 176 € en AE et de 73 944 005 € en CP. À noter que 93 652 € en CP ont été reportés sur l'action 02 « Fonction support » ;
- la reprogrammation en gestion de 25 600 € en AE et en CP depuis l'action 01 « Recherche appliquée et innovation » vers l'action 02 « Fonction support » ;
- l'ouverture d'excédents de recettes de 19 160 000 € en AE et en CP.

Les crédits ouverts suite aux excédents de recettes 2023 n'ont pas été intégrés dans la programmation des dépenses 2023 du fait de leur ouverture tardive par arrêté du 27 décembre 2023. Une demande de report sur la gestion 2024 a été introduite pour le financement de dispositifs s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027.

**Ainsi, hors ouverture d'excédents de recettes, les ressources 2023 disponibles sur l'action 01 ont été de 79 977 176 € en AE et de 139 464 005 € en CP.**

La sous-exécution est de 903 643 € en AE et de 59 889 490 € en CP soit un taux de consommation respectif de 98,86 % en AE et de 57,20 % en CP.

Les programmes des instituts techniques agricoles ainsi que les appels à projets, les projets commissionnés et les actions transversales prévus dans la programmation du PNDAR 2023 ont été engagés dans leur quasi intégralité.

Le niveau de reliquat d'AE correspond à des actions transversales d'animation qui ont pris du retard dans leur phase de construction et qui seront reportées en 2024.

Le niveau de reliquat de CP correspond principalement au restant dû sur les projets pluriannuels engagés les années antérieures. En effet, des seconds versements sont prévus en cours de projet et le paiement du solde est réalisé à la remise des justificatifs techniques et financiers.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	65 020 000	77 186 540	65 020 000	79 468 258
Transferts aux entreprises		138 420		110 736
Transferts aux collectivités territoriales				4 000
Transferts aux autres collectivités	65 020 000	77 048 120	65 020 000	79 353 522
<b>Total</b>	<b>65 020 000</b>	<b>77 186 540</b>	<b>65 020 000</b>	<b>79 468 258</b>

La mise en œuvre des nouvelles orientations de la programmation PNDAR 2022-2027 s'articule autour de 9 thèmes prioritaires, contre 21 pour le PNDAR précédent.

L'ensemble des dispositifs du PNDAR, dont les programmes pluriannuels et les appels à projets, sont orientés pour servir ces priorités thématiques, avec des démarches contribuant à la reconception des systèmes et/ou à la recherche d'alternatives, et qui soient autant que possible multi-acteurs, inter-filières et territorialisées.

Des mesures de simplifications ont été introduites, avec en particulier une redéfinition des périmètres des appels à projets (AAP) nationaux, qui ne sont plus qu'au nombre de 3 dans un souci de lisibilité.

Dans ce cadre rénové et dans la continuité de l'année 2022, les dispositifs financés en 2023 ont été les suivants :

- les programmes annuels et les programmes inter instituts mis en œuvre par les instituts techniques agricoles en 2023 à hauteur de 46 674 403 € en AE et 37 339 523 € en CP.

La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de 5 programmes pluriannuels inter-instituts avec pour objectif de traiter en inter-filières les problématiques liées :

- aux réseaux d'élevage mené par l'Institut de l'élevage (IDELE) ;
- à l'atteinte de la multiperformance des systèmes de production en valorisant les synergies entre ateliers et entre acteurs (MULTIPERF) porté par ARVALIS (Institut du végétal) ;
- à la mobilisation du levier du numérique pour soutenir la conception, le déploiement, le pilotage et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants mené par l'ACTA ;
- aux synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio porté par l'ACTA ;
- à l'atténuation du changement climatique dans les systèmes agricoles français mené par l'IDELE.

Le financement 2023 de ces programmes Inter instituts a été de 8 610 463 € en AE et de 6 888 370 € en CP.

- La mise en œuvre par FranceAgriMer de trois appels à projets (AAP) nationaux révisés « Connaissances », « Co-innovation » et « Démultiplication ».

Le financement s'est porté à 25 371 387 € en AE et à 21 565 679 € en CP, dont une partie a permis de financer des projets sur listes complémentaires des appels à projets 2022 (à hauteur de 5 041 261 € en AE et 4 285 072 € en CP).

L'appel à projet relatif au plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble opéré par FranceAgriMer a été renouvelé à hauteur de 902 117 € en AE et de 766 799 € en CP.

- La prolongation sur les années 2024 et 2025 des 9 projets de réseaux mixtes technologiques démarrés en 2021, pour un financement complémentaire de 1 080 000 € en AE et de 324 000 € en CP.
- La prolongation jusqu'au 31 décembre 2025 des travaux de la cellule Recherche Innovation Transfert (RIT), coordonnés par l'ACTA, sur la période 2024-2025 avec un financement additionnel de 420 026 € en AE et de 126 008 € en CP.

À travers les dispositifs de projets commissionnés, il a été financé :

- la poursuite et la consolidation du plan national de recherche et d'innovation (PNRI) « Vers des solutions opérationnelles contre la jaunisse de la betterave sucrière », avec le lancement d'un nouvel appel à projet dédié. Il vise à consolider et poursuivre l'acquisition de connaissances scientifiques et l'opérationnalisation des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques de synthèse pour protéger la betterave à sucre de la jaunisse. Cet appel à projet a été confié à FranceAgriMer pour un total de 3 600 000 € en AE et de 3 060 000 € en CP.
- un projet porté par l'ITAVI relatif aux réseaux de fermes de référence avicoles et cunicoles, amorçant la structuration nationale des réseaux de références technico économiques de ces filières, et permettant d'adopter des outils et méthodologies communs. Ce projet a été soutenu à hauteur de 500 000 € en AE et 150 000 € en CP.

Au titre des dispositifs engagés les années antérieures à 2022, il a été payé un total de 15 388 549 € en CP :

- 7 813 824 € au titre des soldes des programmes annuels et des programmes inter-instituts ;
- 2 399 257 € pour le solde d'actions d'accompagnement ;
- 5 923 168 € au titre des seconds versements et des soldes d'appels à projets.

## ACTION

### 02 – Fonction support

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Fonction support		500 000 232 540	500 000 232 540		500 000 140 257	500 000 140 257

En l'absence de réfaction, le montant réalisé en AE de 232 450 € indiqué dans le tableau ci-dessus est égal à la consommation effective sur la fonction support en 2023.

Les crédits de l'action 02 ouverts en LFI d'un montant de 500 000 € en AE et en CP ont fait l'objet d'une programmation en gestion de +25 600 € en AE et en CP depuis l'action 01 " Recherche appliquée et innovation », compte-tenu du prévisionnel de dépenses et du projet de refonte du logiciel Darwin. Darwin est le logiciel de gestion des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et APCA, instituts techniques, ONVAR), ce système d'informations est commun aux deux programmes.

**Les ressources disponibles sur l'action 02 ont été de 526 600 € en AE et de 620 252 € en CP (compte-tenu des reports en CP).**

La sous-exécution est de 294 060 € en AE et de 479 995 € en CP soit un taux de consommation respectif de 44 % en AE et de 23 % en CP.

Le reliquat en AE correspond au retard pris dans la refonte du logiciel Darwin.

Le reliquat en CP correspond principalement au solde restant dû sur les dépenses de fonctionnement.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	500 000	17 190	500 000	6 842
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	17 190	500 000	6 842
Titre 6 : Dépenses d'intervention		215 350		133 415
Transferts aux autres collectivités		215 350		133 415
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>232 540</b>	<b>500 000</b>	<b>140 257</b>

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER.

L'exécution de 232 540 € en AE et de 140 257 € en CP couvre :

- les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural 69 976 € en AE et 46 653 € en CP ;
- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets pour 604 € en AE et en CP : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ;
- les dépenses de fonctionnement et de maintenance des systèmes d'information supports à la mise en œuvre du PNDAR : 158 960 € en AE et 90 000 € en CP ;
- les dépenses de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural permettant une amélioration des missions menées dans le cadre du programme : 3 000 € en AE et en CP.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>20 663 629</b>	<b>19 782 796</b>	<b>16 593 000</b>	<b>14 104 000</b>	<b>29 178 944</b>	<b>26 935 518</b>
Transferts	20 663 629	19 782 796	16 593 000	14 104 000	29 178 944	26 935 518
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>-18 758</b>					
Transferts	-18 758					
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>-35 268</b>	<b>64 223</b>			<b>65 350</b>	<b>60 270</b>
Transferts	-35 268	64 223			65 350	60 270
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>5 085 584</b>	<b>7 251 959</b>	<b>5 057 000</b>	<b>5 057 000</b>	<b>5 104 479</b>	<b>5 317 321</b>
Transferts	5 085 584	7 251 959	5 057 000	5 057 000	5 104 479	5 317 321
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>-19 800</b>	<b>75 000</b>				
Transferts	-19 800	75 000				
<b>Total</b>	<b>25 675 387</b>	<b>27 173 977</b>	<b>21 650 000</b>	<b>19 161 000</b>	<b>34 348 773</b>	<b>32 313 109</b>
Total des transferts	25 675 387	27 173 977	21 650 000	19 161 000	34 348 773	32 313 109

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

En gestion 2023, les transferts aux opérateurs ont été les suivants :

- **FranceAgriMer** : 29 873 503 € en AE et 26 935 518 € en CP

Dans le cadre du PNDAR 2022-2027, FranceAgrimer (FAM) a été chargé de la mise en œuvre des trois nouveaux appels à projets nationaux AAP « Connaissances », « Co-Innovation » et « Démultiplication ».

La dotation pour ces appels à projet a été portée à 25 371 387 € en AE ce qui a permis de subventionner 46 projets déposés aux appels à projet 2023, ainsi que 12 projets sur listes complémentaires des appels à projet 2022. Un montant en CP de 21 565 679 € a été versé.

Par ailleurs, au titre du plan national de recherche et d'innovation (PNRI) « Vers des solutions opérationnelles contre la jaunisse de la betterave sucrière », un nouvel appel à projet a été lancé pour un montant de 3 600 000 € en AE.

Enfin, un montant de 902 117 € en AE et de 766 799 € en CP est venu compléter la dotation 2023 de FranceAgriMer au titre de l'appel à proposition pour le plan de « Lutte contre le dépérissement du vignoble » qui vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble.

Deux versements pour un montant total de 1 543 040 € de CP ont été réalisés suite à l'instruction des soldes des appels à projet du plan de lutte contre le dépérissement du vignoble de 2017 et d'expérimentations de 2018.

Le montant réalisé en AE de 29 178 944 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré d'un montant 694 559 € correspondant aux retraits sur engagements antérieurs réalisés lors de l'instruction de soldes.



- **ACTA : 5 292 524 € en AE et 5 317 321 € en CP**

La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de programmes pluriannuels inter-instituts avec pour objectif de traiter en inter-filières les problématiques qui le nécessitent. Ces programmes inter-instituts prennent le relai des actions thématiques transversales (ATT) de la programmation précédente, qui avaient permis de tester cette modalité inter-instituts.

En complément de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural, l'ACTA a ainsi mis en œuvre deux programmes inter-instituts pour :

- la « Mobilisation du levier numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants » ;
- les « Synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio ».

Le financement de ces dispositifs 2023 ainsi que les seconds versements et les soldes de programmes et projets engagés les années antérieures s'est élevé à 4 482 498 € en AE et à 5 029 313 € en CP.

Au titre de la prolongation de l'animation des réseaux mixtes technologiques, l'ACTA, en tant que chef de file de 2 projets agréés, a reçu une subvention de 240 000 € en AE et de 72 000 € en CP.

Par ailleurs, les actions suivantes ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 570 026 € en AE et de 216 008 € en CP :

- travaux de la cellule Recherche-Innovation-Transfert ;
- maintenance et animation de la plateforme R&D AGRI.

Enfin, des versements au titre de seconds versements et de restant dû sur des projets et actions d'accompagnement sont venus compléter le transfert vers l'ACTA de 248 868 €.

*Le montant réalisé en AE de 5 104 479 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré d'un montant 188 045 € correspondant aux retraits sur engagements antérieurs réalisés lors de l'instruction de soldes de programmes annuels, d'actions d'accompagnement et de projets.*

- **INRAE : 65 350 € en AE et 60 270 € en CP**

Cela correspond à des actions de diffusion des connaissances portées par INRAE, notamment par l'organisation de séminaires techniques, ainsi qu'au versement de soldes de projets d'années antérieures relatifs aux actions du domaine de la « semences et sélection végétales ».